

**MAIRIE  
DE MARSEILLE**



• **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** •

*Marseille, le* 9 Décembre 1918

CABINET DU MAIRE

Mon cher Collègue,

Comme je vous l'avais indiqué lors de ma visite, une  
Matinée de bienfaisance a été organisée à L'OPERA MUNICIPAL  
de MARSEILLE le 28 Novembre, à l'occasion du "THANKSGIVING DAY"  
sous les auspices de la BASE AMERICAINE de la MISSION FRANCAI-  
SE près cette Base et du CONSULAT GENERAL des ETATS UNIS.

M. le Consul Général des Etats Unis m'a remis un chèque de  
22.081 frs 50, montant des souscriptions et recettes réalisées,  
en me demandant d'employer cette somme pour les besoins les  
plus urgents des vaillantes populations du Nord et particuliè-  
rement de la Ville d'ARRAS, filleule de MARSEILLE. Il me priait  
en outre d'affecter une partie de ces fonds aux réfugiés de  
ces régions, actuellement à Marseille.

Pour déférer à ce désir je vous adresse ci-inclus un chèque  
de six mille francs sur la Banque de France qui vous permettra  
de donner quelques secours urgents à vos compatriotes.

J'ai versé six mille francs au Comité de la "PROVENCE pour  
le NORD" qui emploie actuellement ses ressources à des achats

Monsieur ROHARD  
Maire d'ARRAS  
Pas de Calais

de

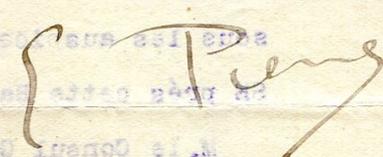
Courrier du maire de Marseille au maire d'Arras, 9 décembre 1918

de couvertures et vêtements destinés aux régions libérées.

Enfin le solde, soit 10.081. francs 50 a été remis au Comité Marseillais de "PATRONAGE des RAPATRIÉS et REFUGIÉS" pour l'aider à fournir des vêtements chauds, des provisions de route et des secours en argent à ceux qui vont quitter notre ville pour regagner leurs foyers ruinés et de préférence aux familles de la région d'ARRAS.

Je suis heureux de vous annoncer que le Conseil Municipal de Marseille a décidé, dans sa dernière séance, de donner le nom d'Arras à une des rues de notre ville pour répondre à l'acte de courtoisie que votre lettre m'a fait connaître.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Maire de Marseille

Mairie  
DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CABINET DU MAIRE

Marseille, le 8 Mai 1919

Mon cher Collègue,

L'Œuvre Provençale des Orphelins de la Guerre que j'ai l'honneur de présider, et qui a été créée sous le patronage du Conseil Municipal et de la Chambre de Commerce de Marseille ainsi que du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, a décidé d'accueillir dans ses établissements les orphelins de la Guerre originaires d'ARRAS, au même titre que ceux de Marseille.

Le but de notre Œuvre est d'élever les enfants, dont les pères sont morts pour la France, dans les meilleures conditions d'hygiène, de confort, de morale, avec le respect absolu, au point de vue religieux, de la volonté des familles; de leur donner une instruction solide et surtout un métier qui leur permette plus tard de gagner honorablement leur vie.

L'Œuvre met, dès à présent, quinze places à votre disposition et je vous serais reconnaissant de me donner dès

que

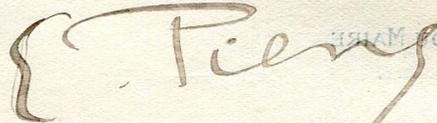
Monsieur ROHARD  
Maire d'ARRAS  
Pas de Calais

que vous la pourrez, les renseignements nécessaires sur les orphelins  
que vous voudrez bien nous confier, pour nous permettre de prendre, à  
leur égard, toutes dispositions utiles.

Vous pouvez compter qu'ils seront entourés chez nous des soins  
les plus affectueux.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, la nouvelle assurance de mes  
sentiments dévoués.

Mon cher Collègue,



Maire de Marseille

CABINET DU MAIRE

Monsieur le Maire de Marseille

Le Conseil Municipal de Marseille a l'honneur de vous adresser, en  
réponse à votre lettre du 25 mai 1919, le rapport que vous lui avez  
adressé le 20 courant, relatif à la situation des orphelins de la guerre  
de la région d'Arras, au même titre que ceux de  
Marseille.

Le but de notre œuvre est d'élever les enfants, dont  
les pères sont morts pour la France, dans les meilleures con-  
ditions d'hygiène, de confort, de moralité, avec le respect absolu  
au point de vue religieux, de la volonté des familles; de leur  
donner une instruction solide et leur faire acquiescer à leur  
participation plus tard de gagner honnêtement leur vie.  
L'œuvre met, dès à présent, toutes pièces à votre dis-  
position et je vous serais reconnaissant de me donner dès

vous

Monsieur ROHARD  
Maire d'ARRAS  
Pas de Calais

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

**TÉLÉGRAMME**

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Indications de service.

M

MAIRE ARRAS

N°



Timbre  
à date.

qui  
taxe  
de  
india

L'Etat n'est tenu de garantir que le service télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

facteur doit délivrer un récépissé à souche  
de recouvrer une taxe.

ORIGINE.

NUMÉRO.

NOMBRE  
DE MOTS.

CHIRER

MENTIONS DE SERVICE.

MARSÉILLE 78402 45 20. 18/35=

DÉLÉGATION MARSÉILLE COMPRÉNDRA VINGT-TROIS MEMBRES REPRÉSENTANT CONS. IL.  
MUNICIPAL. CONSEIL GÉNÉRAL PROVENCE POUR LE NORD ET PRESSE ELLE COMPTE ARRIVER  
ARRAS MARDI 26 COURANT A QUINZE HRES CINQUANTE CING RENOUVELONS A MUNICIPALITE  
ARRAS: NOS BIEN VIFS REMERCIEMENTS ET ASSURANCE MEILLEURS SENTIMENTS =

PIERRE MAIRE MARSÉILLE

N° 701. - 1/34 triple jeun bleu sp 737 d'O.

Télégramme de la délégation marseillaise au maire d'Arras, 21 août 1919

*arraslagrandereconstruction.fr*